

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LOUIS BLÉRIOT DE LEVALLOIS-PERRET**  
**LUNDI 09 FÉVRIER 2009**

Les représentants des fédérations de parents d'élèves de la PEEP et de la FCPE et des personnels d'enseignement et d'éducation constatent que la Dotation Horaire Globale annoncée pour la rentrée 2009 est insuffisante et contredit toute organisation pédagogique ambitieuse.

Ils considèrent que le fonctionnement normal de l'établissement ne sera pas garanti et que les missions d'enseignement ne pourront pas être remplies correctement.

Les représentants élus au Conseil d'Administration, après examen des documents fournis par l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine, affirment que les prévisions d'effectifs d'élèves retenues pour la rentrée 2009 ne correspondent pas à la réalité de la situation du collège.

La situation actuelle témoigne déjà de cette sous-estimation, en cette première année d'existence du collège Blériot.

- La D.H.G pour l'année 2008-2009 prévoyait 568h pour 502 élèves (H/E = 1,1315), or l'effectif total s'élève à 515 élèves (H/E réel = 1,1029).
- De surcroît, le collège présente de graves carences au niveau des personnels. Ni l'assistante sociale ni l'infirmière scolaire n'ont été nommées, à ce jour. Leur absence se fait lourdement sentir dans le quotidien des élèves et l'accompagnement de ceux qui sont le plus en difficulté.
- Le reliquat d'H.S.A pour cette année est donc insignifiant compte tenu des enjeux liés à la création et la mise en fonctionnement de l'établissement. Le surcroît de travail des professeurs et de la Vie Scolaire est donc très significatif.

À l'issue de près de deux trimestres de fonctionnement, l'appréciation du niveau des élèves et de leurs besoins s'est affinée à l'aune de plusieurs critères :

- Les évaluations d'entrée en 6<sup>ème</sup> témoignent de lourdes lacunes des élèves en français notamment. Aux vues de ces évaluations, notre établissement se situe, localement, entre le collège Danton et le collège Jaurès, tandis qu'au niveau du bassin et du département en dessous des moyennes.
- La proportion des C.S.P (Catégories Socio Professionnelles) défavorisées (20,8%) ne suffit pas à dire les difficultés supplémentaires que peuvent rencontrer certains de nos élèves dans leur apprentissage. Il convient, en effet, que soit tenu compte des catégories d'emplois tertiaires souvent précaires dont la proportion au collège Blériot s'élève à 31,54%.
- Surtout, le contact quotidien des professeurs avec les élèves, dans des classes chargées (30 élèves en 3<sup>ème</sup>, 28,3 en 4<sup>ème</sup>, 26,3 en 6<sup>ème</sup>, en moyenne) et les résultats aux différentes évaluations disciplinaires permettent de mieux appréhender le profil du « public scolaire » de l'établissement. L'hétérogénéité des classes se révèle très forte et cette situation nécessiterait un travail en groupes allégés plus fréquemment. De nombreux élèves sont en grande difficulté en 6<sup>ème</sup>, en 4<sup>ème</sup> et notamment en 3<sup>ème</sup> (beaucoup de « bons » élèves de 3<sup>ème</sup> sont restés affectés aux collèges Jaurès ou Danton !).

Ainsi, le collège Blériot ne peut être considéré comme un établissement particulièrement favorisé.

Les représentants élus au C.A. ne peuvent donc admettre que le taux horaire par élève, prévu par la D.H.G, n'ait été relevé que de 0,0126 points à 1,1441, alors que la moyenne des trois collèges de Levallois-Perret se situe à 1,16 et la moyenne départementale à 1,22.

Surtout, les prévisions d'effectifs retenues par l'I.A. pour la rentrée 2009 ne tiennent pas compte de plusieurs facteurs:

- Les 152 élèves prévus en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2009 ne correspondent pas aux informations dont nous disposons, qui en annoncent près de 165.
- La montée pédagogique des élèves de 6<sup>ème</sup> vers la 5<sup>ème</sup> fait apparaître, dans les documents reçus, une perte inexplicable de 8 élèves : ainsi, 158 élèves de 6<sup>ème</sup> en 2008 donneraient 150 élèves en 5<sup>ème</sup> à la rentrée 2009.
- Les effectifs prévus ne tiennent absolument pas compte des éventuels redoublements en 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>. Le taux de redoublement moyen dans l'Académie de Versailles s'élève pourtant à 6%. En particulier, nous constatons les lourdes difficultés scolaires de nombreux élèves en 6<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> qui nous font estimer le nombre de redoublants à au moins 10 élèves en 6<sup>ème</sup>, entre 5 et 10 en 3<sup>ème</sup>, certains ne pouvant pas prétendre à une orientation en seconde générale.
- La qualité des établissements publics de Levallois-Perret ainsi que la crise économique et sociale qui s'aggrave, vont conduire, selon les informations dont nous disposons, à un glissement important des établissements privés vers le public.
- Les conséquences de l'assouplissement de la carte scolaire auront, cette année, de réels effets.

Dans ces conditions, les représentants des fédérations de parents d'élèves de la PEEP et de la FCPE et des personnels d'enseignement et d'éducation dénoncent les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée prochaine. Ils ne remettent pas en cause la répartition proposée par la direction du collège pour l'année 2009/2010, mais ils considèrent que l'accomplissement des missions d'enseignement s'oppose au montant de la dotation allouée et se prononcent contre celle-ci.

Ils affirment leur volonté de mettre en œuvre une pédagogie ambitieuse permettant de garantir à tous les élèves des conditions d'apprentissage optimales. Il s'agit donc de garantir les grilles horaires par niveau, de permettre le travail en groupes allégés en français et en mathématiques comme en sciences expérimentales (S.V.T et Sciences Physiques) et en technologie, de pérenniser les choix d'options, de disposer des moyens de lutter contre les lacunes des élèves dans les disciplines littéraires, d'assurer un accompagnement plus spécifique des élèves en grande difficulté, de mieux préparer les élèves aux défis de l'orientation...

Considérant que la sous-estimation des effectifs est importante et contestant que le taux horaire par élève proposé soit suffisant, les élus au C.A. demandent à être reçus par l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine afin que la D.H.G soit abondée justement.

Enfin, les représentants des fédérations de parents d'élèves et des personnels d'enseignement et d'éducation dénoncent également l'augmentation du taux d'heures supplémentaires annuelles, qui passe de 6,5% à 7,5%. Ils considèrent que cette augmentation constitue une dégradation des conditions de travail des professeurs en alourdissant leurs charges et leurs responsabilités et qu'elle entraîne, ainsi, une baisse de la qualité des enseignements dispensés aux élèves.